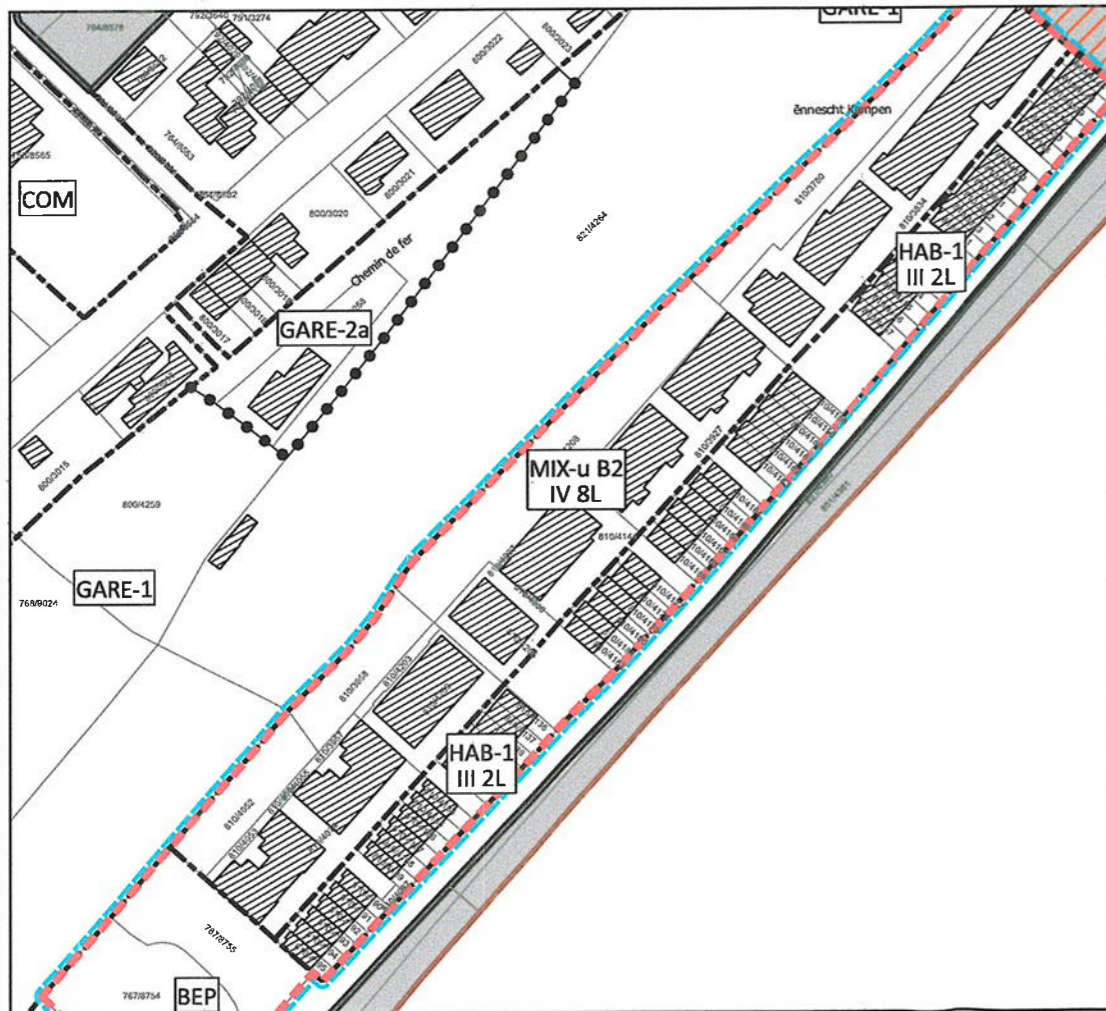
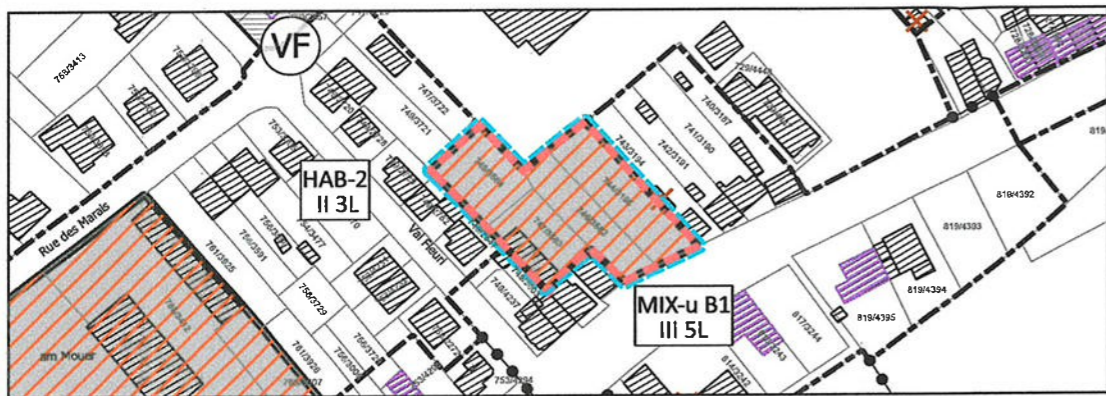
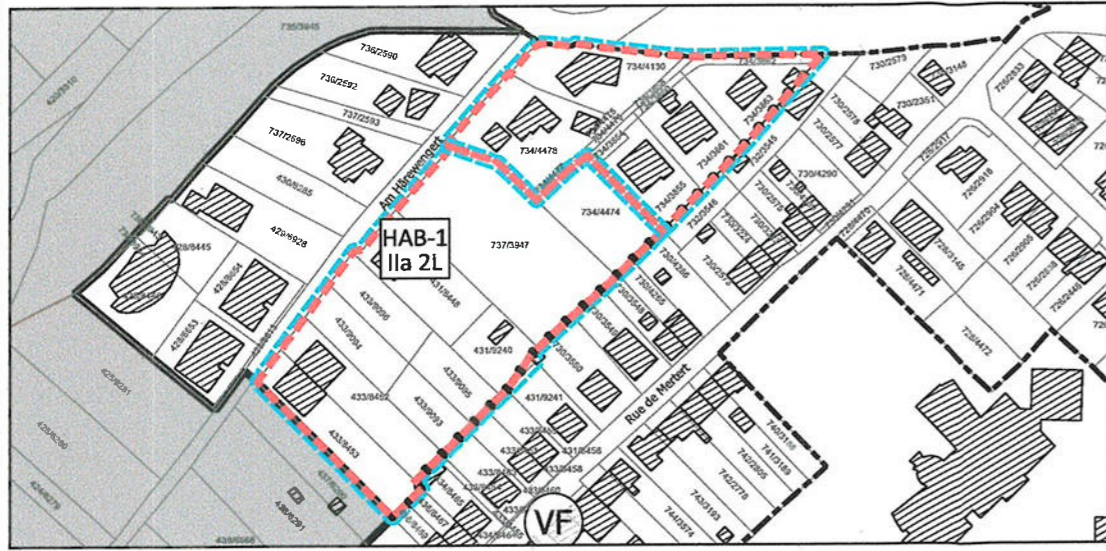
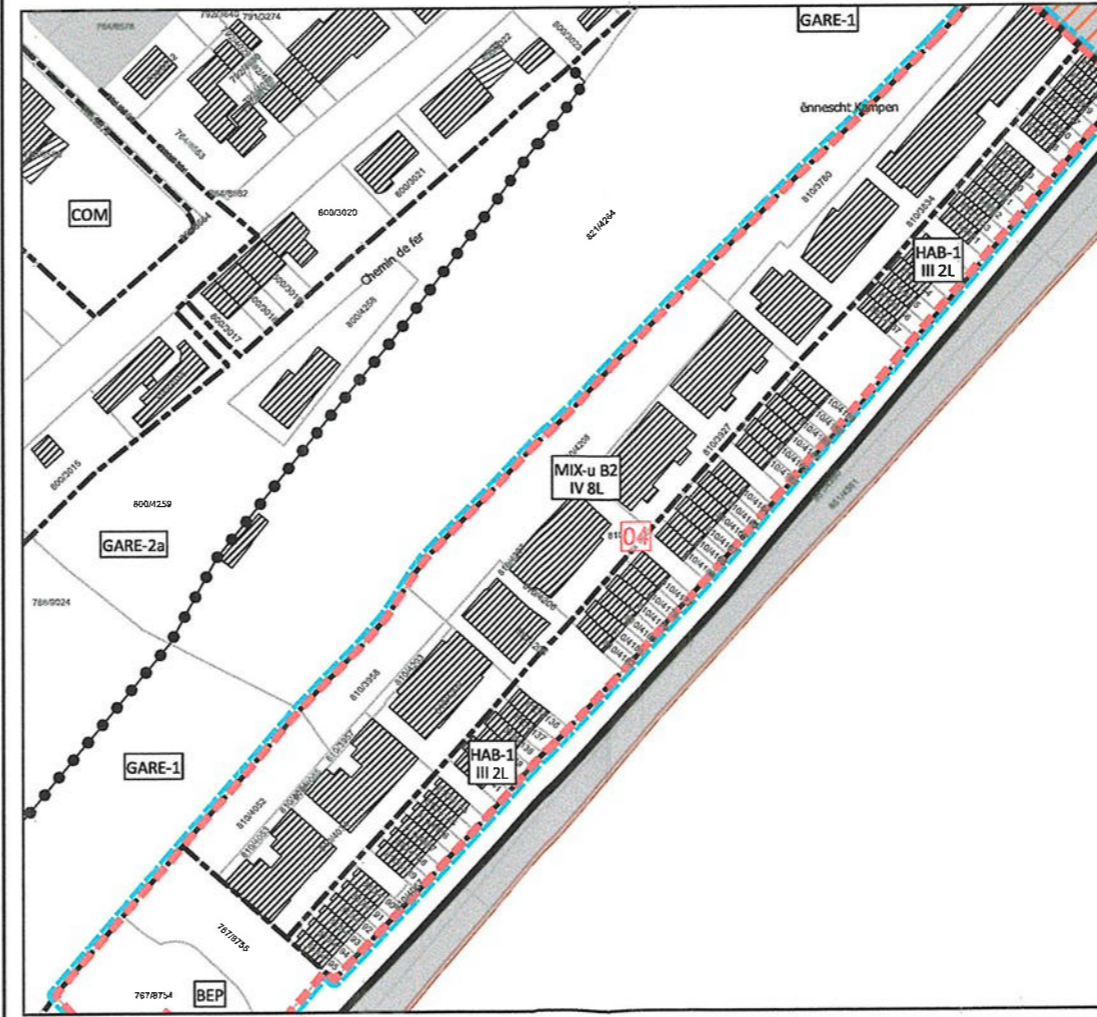
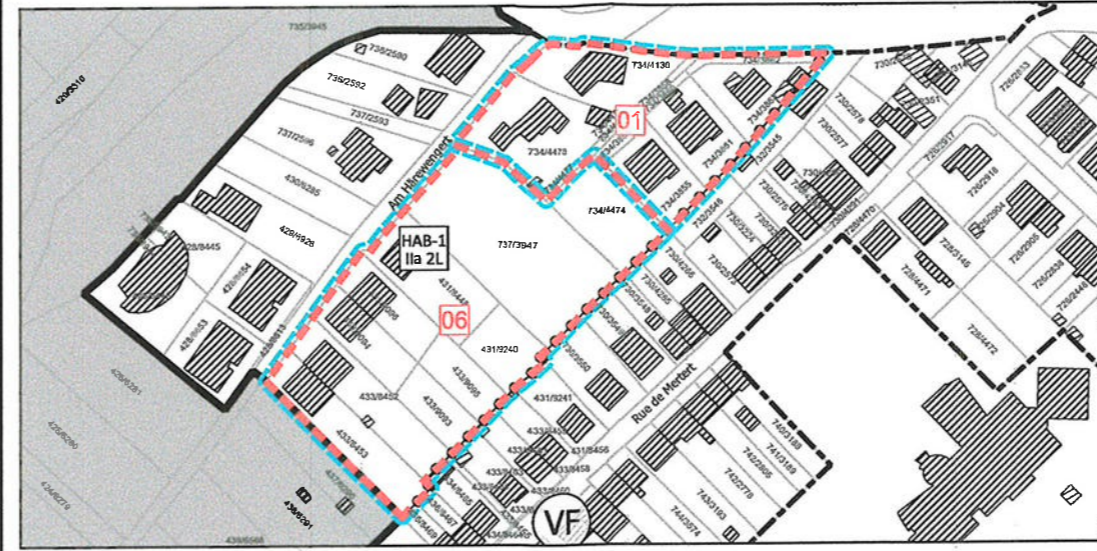


Plan de repérage - en vigueur



Plan de repérage - situation projetée



Légende du plan d'aménagement particulier

Délimitation du PAP et des zones du PAG:

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG
- Délimitation de la densité dans les différentes zones
- Nombre de niveaux pleins et de logements par parcelle:**
- I, II, III nombre de niveaux pleins
- L1, L4, L6 nombre de logements

Éléments à sauvegarder:

- Alignement d'une construction existante à préserver
- ▨ Construction à conserver
- ▭ Gabarit d'une construction existante à préserver
- ▲ Petit patrimoine à conserver
- ☆ Zones ou espaces définis en exécution de disposition spécifiques relatives à la protection des sites et monuments nationaux
- Servitudes urbanistiques de type environnement construit**

- (NM) «Noyau de Mertert»
- (CC) «Cité Cérabati»
- (VF) «Val fleuri»
- (RB) «Rue du Bocksberg»
- (RD) «Rue Duchscher»

à titre indicatif:

- ▨ Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en cours d'approbation
- ▨ Zone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»

Fond de plan:

- Parcellaire (PCN2024)
- ▨ Bâtiment existant (PCN 2018/2024)
- ▨ Bâtiment ajouté (photo aérienne ACT 2018)
- ✕ Bâtiment démolé (photo aérienne ACT 2018)
- ▭ Limite communale

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION

MAÎTRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE MERTERT



Commune de MERTERT

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER - QUARTIER EXISTANT

Modification du plan de repérage "Tiny houses et erreurs matérielles" à Mertert et Wasserbillig

OBJET

Situation en vigueur et projetée

Mise à jour du statut des PAP approuvés maintenus en vigueur - 05

BUREAU D'ÉTUDES

LSC360

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu



DESSINÉ PAR	Vivienne KEILS	DATE	01.04.2025
VÉRIFIÉ PAR	Celine LA MONICA	ÉCHELLE	1/2500 0 10 20 m
CONTROLÉ PAR	Caroline DROUARD		
FICHER	P:\LSC360\20250224\LSC360_URB_Mertert_Algerie_Rev04_2025_PlanParticulier_04_2025_Tinyhouses_Erreur_PAP_ErreurMaterialles_05_Plan02_Version_04_2025_PAP-05 (preparation PDF)		
PLAN N°	20232356-LSC-URB-ModPAP-QE_THEME_VigueurProjet05		

1. Envoi des plans et des dimensions sont à vérifier avant la production. Tous facultés des mesures techniques est recommandée. Ils ne sont pas conformes aux plans actuels. L'entrepreneur doit informer le bureau d'études immédiatement, après le début de la construction. Toute modification non autorisée de l'entrepreneur est interdite.
2. Toutes les modifications sont à valider avec les formes de l'acte de construction. Elles sont à valider avec le règlementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont soumis à des modifications et les conditions de chantier se modifient.